

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: polymère

Utilisation appropriée: polymère, uniquement pour une transformation industrielle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Composé à base de:polybutylène térephtalate (PBT) additifs, charges, ignifugeant, trioxyde de diantimoine

Ingrédients soumis à réglementation

trioxyde de diantimoine

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 7 % Carc. 2

Numéro CAS: 1309-64-4 Carc. 2 (Par inhalation) Numéro-CE: 215-175-0 STOT RE (Poumons) 2 H351, H373

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Après inhalation:

En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Les brûlures provoquées par du produit fondu doivent être traitées en clinique.

Après contact avec les yeux:

Après contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 Minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. En cas de malaises : Secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Température limite: > 290 °C

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, tétrahydrofurane, halogénures d'hydrogène, dibenzodioxines bromées

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Conseil: L'apparition d'autres produits d'oxydation et de décomposition dépend des conditions de l'incendie. Dans des conditions données de combustion, des traces d'autres substances toxiques ne peuvent être exclues

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures particulières nécessaires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures particulières nécessaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Résidus: Ramasser par un moyen mécanique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières.

Pour le traitement thermique et/ou l'usinage, prévoir lesdispositifs d'aspiration sur les machines. Cependant, si la formulation de poussières se produit aux étapes de traitement/finition comme la regranulation, l'usinage mécanique (par exemple le forage, le meulage, etc.) fournir une ventilation d'échappement appropriée.

Le nettoyage par des flammes nues de pièces mécaniques contaminées par le produit doit être évité. La ventilation est impérative lors du travail avec une flamme nue.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), Polyéthylène haute densité (PEHD), aluminium, acier au carbone (acier)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Évitez la formation de poussière; la poussière du produit peut former un mélange explosif avec l'air.

Stabilité de stockage:

Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1309-64-4: trioxyde de diantimoine

VME 0,1 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable mesuré comme: sous forme d'antimoine

Pour que les mesures de protection soit efficaces, il faut vérifier la ventilation et porter une protection respiratoire, une surveillance métrologique du lieu de travail est nécessaire. Une expertise particulière avec des points de mesure est nécessaire. Les normes européennes EN 482,689 et 14042 doivent être appliquées en ce qui concerne les méthodes appropriées pour déterminer l'exposition par inhalation. En outre, le TRGS 402 doit être respecté en Allemagne.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. (Filtre à particules EN 143 type P3)

Protection des mains:

Lors de la manipulation de masses fondues brûlantes porter en outre des gants de protection contre la chaleur (EN 407), p.ex. en tissu ou en cuir.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Le produit contient des composés dangereux (voir paragraphe 2, FDS), inclus dans le plastique et qui ne sont libérés que lors du broyage. Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après utilisation de gants, laver la peau avec une lotion nettoyante et appliquer une crème de soin.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide Etat physique: granulés

Couleur: variable en fonction de la coloration

Odeur: inodore

Seuil olfactif:

non applicable

domaine de fusion: 220 - 230 °C (DIN 53736)

(1.013 hPa)

Intervalle d'ébullition:

Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant.

Point de sublimation:

Pas de données applicables

disponibles.

Inflammabilité: non auto-inflammable (dérivé du point d'inflammation)

Inflammabilité des produits aérosols:

non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

non applicable

Température d'auto-inflammation: > 350 °C (ASTM D1929)

Décomposition thermique: > 290 °C (TGA)

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Valeur du pH:

non applicable

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: insoluble (Ligne directrice 105 de

(20 °C, 1.013 hPa) I'OCDE)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur:

non applicable

Densité relative:

L'étude n'est pas nécessaire.

Densité: 1,60 - 1,70 g/cm3 (EN ISO 1183-1)

(20 °C, 1.013 hPa)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: sphéroïdal -

Surface Spécifique: 0,0 m²/g

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

non auto-inflammable

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une (VDI 2263, Feuille 1, 1.4.1)

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Densité apparente: 600 - 900 kg/m3 (DIN 53466)

(20 °C, 1.013 hPa)

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des Non corrosif pour le métal. métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues. Le produit est chimiquement stable.

10.4. Conditions à éviter

température: > 290 °C

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

monoxyde de carbone, tétrahydrofurane, acide téréphtalique, dioxyde de carbone, eau Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le contact avec la produit en fusion peut causer des brûlures thermiques.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

: Peut causer une irritation mécanique.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. L'ingrédient posant problème est étroitement imbriqué dans le produit et n'est donc, d'un point de vue pratique, pas biodisponible

Pour les applications prévues, il n'y a pas de formation de poussières respirables. Cependant, si des poussières se forment lors des phases de transformation ou de finition (usinage mécanique, granulation, ...) les règlementations en termes de protection professionnelle doivent être respectées. Un dégagement et une resorption inhalable de poussières respirables (poussières fines) ne peuvent être exclus. En cas de formation de poussière des substances, qui ont provoquées des cancers en expérimentation animale, peuvent être libérées.

Données relatives à : trioxyde de diantimoine

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

page: 10/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): non applicable

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Danger par aspiration

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f, du règlement REACH de l'UE.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé. Cette information a été déduite de la structure de la substance. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Selon l'expérience acquise à ce jour, le produit est inerte et non dégradable.

Le produit est difficilement soluble dans l'eau, il peut être éliminé de l'eau par séparation mécanique en station d'épuration adaptée.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Données sur l'élimination: Difficilement biodégradable.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f, du règlement REACH de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

De par son mode de production, le produit contient des composés halogénés organiques. Il peut contribuer à la teneur en AOX dans les eaux usées ou les stations d'épuration.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit est un composé polymérique.

page: 12/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Vérifier la possibilité d'une réutilisation.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Eliminer en tant que déchet dangereux conformément aux exigences des réglementations nationales et locales.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Vidanger entièrement l'emballage.Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nations unies:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Pas applicable

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

page: 13/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS GEN CH/FR)

None known

date d'impression 22.10.2025

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Pas applicable d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

prendre par l'utilisateur

l'environnement:

Pas applicable

Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations UN number or ID Numéro ONU ou numéro Pas applicable Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Not applicable Pas applicable UN proper shipping Nations unies: name: Transport hazard Not applicable Classe(s) de danger pour Pas applicable le transport: class(es): Packing group: Groupe d'emballage: Pas applicable Not applicable Pas applicable Not applicable Dangers pour Environmental l'environnement: hazards:

for user

hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable **UN** proper shipping Not applicable Nations unies: name: Transport hazard Classe(s) de danger pour Pas applicable Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

page: 14/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (EU) Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Classe de danger pour l'eau (§8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)): (1) Faible polluant de l'eau. ID-No.: 979 und 4967 Classification conforme à la méthode de calcul Auto-classification

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

Le produit n'est pas classé dangereux.

La réglementation n'exige pas que nous rédigions une fiche de données de sécurité pour ce produit mais nous la fournissons à nos clients par courtoisie, au titre d'un engagement du groupe BASF.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Carc. Cancérogénicité

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

H351 Suceptible de provoguer le cancer par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons)à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à

page: 16/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.01.2025 Version: 4.0

Date / Version précédente: 22.09.2022 Version précédente: 3.0

Produit: ULTRADUR* B 4406 G4 NOIR 07110

(ID Nr. 30035777/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.